



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt février, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Françoise PLATEAU, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Rudy CARLIER, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Marie-José FACQ, Mathilde DESMONS, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Chantal WAGON à Rudy CARLIER, Brahim NOUI à Françoise PLATEAU, Franck VALEMBOSIS à Marie-José FACQ

Absents : Arlette PLOUVIN, Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Madame Marie-Pascale SALVINO a été désignée secrétaire de séance

8 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCKS AUX ASTURIES

Monsieur SINI rappelle à l'assemblée qu'il y a bientôt un an, un entrepreneur Aubyegeois a installé son Food trucks dans le quartier des Asturies.

Afin qu'il puisse continuer son activité, il est nécessaire de renouveler une convention avec la ville.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'occupation temporaire du domaine public par l'exploitant pour l'installation d'un « Food Truck » sur la place de l'humanité située dans le quartier des Asturies.

La convention se trouve en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 12 février 2026, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le renouvellement de la convention à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le renouvellement de la convention à intervenir,
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

La Secrétaire de Séance

Marie-Pascale SALVINO



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH